



# L'Assurance Mutuelle

REVUE FONDÉE EN 1908

2009

RÉUNION DES ORGANISMES  
D'ASSURANCE MUTUELLE





mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics



RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE



Notre vocation, c'est vous

Mutuelle Assurance Epargne Financement



CAM btp



Ne cherchez pas plus loin



plus qu'une mutuelle, une référence





**MALAKOFF**

MUTUELLE  
**Saint-Christophe**  
ASSURANCES



# GAMEST



# SOMMAIRE

Edito du Président

P 05

## INSTITUTIONNEL

Introduction à la ROAM  
par Marie-Hélène Kennedy

P 06

La galaxie de l'assurance

P 09

## ÉVÉNEMENT

Les rendez-vous de l'Assurance Mutuelle du 26 novembre 2009  
par Jean-Robert Léonhard

P 12

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intégration du développement durable dans l'industrie canadienne  
de l'assurance  
par Laura MacKay

P 18

Changement climatique et questions d'environnement vus par  
un assureur récoltes  
par Sandrine Chauveau et Arnaud de Beaucaron, l'Étoile

P 27

## MARKETING

Comment faire connaître le statut mutualiste à des fins de  
développement commercial et de reconnaissance gouvernementale :  
le cas des mutuelles anglaises  
par Marie-Hélène Kennedy

P 34

## JURIDIQUE

Le règlement européen « Rome II »  
par la Direction des Affaires Publiques, MAF

P 38

# → Changement climatique et questions d'environnement vus par un assureur récoltes

Copenhague, Grenelle de l'environnement, développement durable, tri sélectif, éco-participation, éco-conduite, réchauffement climatique... Le sujet revient sans cesse dans notre vie quotidienne. Chacun alimente les débats entre politiques, économistes, scientifiques... Qu'en est-il du point de vue d'un assureur mutuel ?



Sandrine CHAUVEAU,  
Responsable  
Communication l'Étoile



Arnaud de BEAUCARON,  
Directeur Général l'Étoile

## Y'a plus d'saisons !

Depuis toujours, le climat connaît de grandes variations. L'étude des bulles d'air piégées dans les carottes glaciaires extraites des pôles, l'analyse des feuilles fossilisées ou des carbonates marins nous renseignent sur l'état

de l'atmosphère avant même l'apparition des premiers hommes. On constate des alternances de phases de refroidissement et de réchauffement et des fluctuations importantes du taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (voir fig.1').

[1] *La Recherche* N° 412, octobre 2007.

Le taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ne cesse de fluctuer depuis 600 millions d'années. Il était entre 15 et 20 fois plus élevé qu'aujourd'hui vers 500 millions d'années puis a chuté à sa valeur actuelle aux alentours de 300 millions d'années. Après un dernier pic à cinq fois sa valeur actuelle il y a 220 millions d'années, il décroît progressivement. Sauf depuis 250 ans.

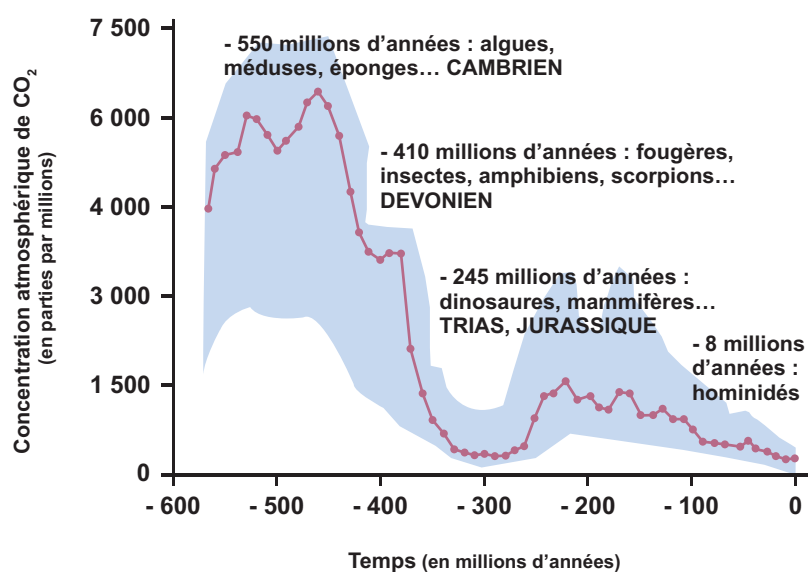


Fig. 1 : Teneur atmosphérique en CO<sub>2</sub>.

Dès lors, n'est-il pas exagéré d'attribuer aux seules activités humaines la responsabilité de la hausse des températures ou de la variation de la teneur dans l'atmosphère des gaz à effet de serre ? D'autres causes sont invoquées : modification de l'orbite terrestre, soleil plus chaud, effet de l'albedo

de la glace<sup>2</sup>, impact des courants atmosphériques et marins : Gulf Stream, El niño... ou survenance d'événements ponctuels : chute de météorite, éruptions volcaniques, etc. (voir Fig. 2).

[2] Mesure de l'énergie solaire réfléchie par une surface où 0 = noir et 1 = miroir parfait (mer 0,05 ; glace 0,60 ; neige 0,90).

ANNÉES	ÉVÉNEMENTS
- 10 000 ans	Début de l'Holocène, phase interglaciaire, avec la modification de la position de la Terre autour du Soleil.
Moyen Age	Réchauffement en Europe : « petit optimum médiéval » entre 900 et 1300 après J-C.
1450 à 1850	« Petit âge glaciaire », refroidissement de l'hémisphère nord.
1600	Eruption de l'Huaynaputina au Pérou : des textes italiens relatent un givre persistant jusqu'à juillet.
1815	Tremblement de terre à San Francisco.
1906	Chute de météorite en Sibérie : forêt détruite sur un rayon de 20 km.
1908	Pollutions industrielles : « pluies acides » en Europe du Nord.
1980	El Niño, courant chaud marin provoque une évaporation accrue et des précipitations abondantes.
1982-83	Explosion de Tchernobyl : pollution radioactive en Europe.
1986	On évoque un « trou » dans la couche d'ozone dans l'hémisphère sud.
1987	Eruption du Pinatubo aux Philippines : chute des températures de 0,5°C en moyenne sur l'ensemble du globe.
1991	Ouragan Andrew aux Etats-Unis.
1992	El Niño provoque des anomalies climatiques : aux Galapagos, l'eau monte de 40 cm ; l'Amérique latine subit des précipitations 15 fois supérieures à la normale.
1997	Record planétaire des moyennes de chaleur.
1998	Tempêtes Lothar et Martin fin décembre en France.
1999	Canicule en Europe du Nord, tremblement de terre en Iran à Bam, magnitude 6,6.
2003	On attendait le retour d'El Niño... qui n'est pas venu ! 15 cyclones et tempêtes sont dénombrés en Atlantique Nord. Record de 18 tempêtes de sable venu de Sibérie, en Chine. Tsunami suite à tremblement de terre de magnitude 9,1 à Sumatra fin décembre.
2004	Ouragan Katrina au sud des Etats-Unis en août 2005.
2005	Tremblement de terre en octobre au Cachemire, Pakistan de magnitude 8,7.
2007	Inondations en Chine en juin et juillet.
2008	Cyclone Nargis en mai en Birmanie ; tremblement de terre en mai au Sichuan, sud ouest de la Chine de magnitude 7,9.
2009	Tempêtes Klaus et Quintin janvier-février en France ; sécheresse, incendies en Australie.

Fig. 2 : Variations climatiques, grandes catastrophes : repères chronologiques.



1987	Adoption du protocole de Montréal pour restreindre la production de certains produits chimiques tels les CFC, le chlore... destructeurs de la couche d'ozone.
1992	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC).
1998	Signature du Protocole de Kyoto <sup>8</sup> .
2004	Plan climat, « traduction » française du Protocole de Kyoto.
2005	Ratification du Protocole de Montréal par 190 Etats. Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.
2007	Grenelle de l'environnement.
2009	Négociations de Copenhague.
2010	Nouveaux rounds de négociations prévus à Bonn puis Mexico.

Fig. 3 : Actions politiques : repères chronologiques.

Les conséquences pour l'humanité vont du catastrophisme (Yves Paccalet<sup>3</sup>) - au doute - l'homme interagit avec son milieu, on ne saurait l'en exclure (Claude Allègre<sup>4</sup>, Freeman Dyson<sup>5</sup>) - voire aux optimistes qui démontrent que le sort de l'humanité s'est grandement amélioré (Bjørn Lomborg<sup>6</sup>), la vraie priorité restant « d'améliorer le sort des êtres humains qui peuplent notre globe et dont beaucoup vivent encore dans une extrême misère malgré la rapidité des progrès récents, au lieu de gaspiller nos talents et notre argent dans l'illusion de "sauver la planète" »<sup>7</sup> ! Des réactions politiques se mettent en place, avec notamment en France le Grenelle de l'environnement de 2007 qui a permis de faire le tour des problèmes environnementaux et plus récemment les discussions internationales de Copenhague fin 2009 (voir Fig. 3).

(3) *L'humanité disparaîtra, bon débarras !* Yves Paccalet, Artaud 2006.

(4) *Ma vérité sur la planète*, Claude Allègre, Plon 2007.

(5) *A many-colored glass*, Freeman Dyson, Page Barbour Lectures, 2007.

(6) *L'Écologiste sceptique*, Bjørn Lomborg, le Cherche Midi, 2004.

(7) *CO<sub>2</sub>, Un mythe planétaire*, Christian Gerondeau, Editions du Toucan, 2009.

(8) Le protocole de Kyoto a été ratifié à ce jour par 183 pays dont la Chine et l'Inde, à l'exception notable des États-Unis. L'objectif est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone avec une réduction globale de 5,2 % entre 1990 et 2012.

Nous laissons donc aux scientifiques et aux politiques le soin de se prononcer sur le réchauffement climatique et sur les actions à mener. En tant qu'assureur, nous pouvons constater les conséquences financières des dommages liés aux garanties telles que la tempête, la grêle, le gel, le poids de la neige, etc.

## L'assurance : les dégâts en chiffres

Les sociétés d'assurance et les mutuelles fournissent un bon indicateur des indemnisations à la suite d'une catastrophe climatique. Par exemple, l'ouragan Katrina, qui a surtout touché la Louisiane et la Nouvelle-Orléans aux États-Unis en 2005, est la catastrophe naturelle la plus chère de l'histoire de l'assurance : il aurait causé 125 milliards de \$ de dégâts dont 60 à la charge des assurances<sup>9</sup>.

Plus près de nous, la tornade d'Hautmont dans le Nord de la France du 3 août 2008 a fait 3 morts, 18 blessés et des centaines de sans abris. Dès le lendemain de la catastrophe, les experts missionnés par les sociétés d'assurance

(9) *Le Monde* du 14/09/05 et *Une vérité qui dérange*, Al Gore, 2006.

étaient sur le terrain. Avec 3 500 sinistres déclarés, elle a coûté environ 30 millions d'euros aux assureurs, sans compter quelque 700 000 euros versés par l'Etat à 1 760 foyers et 3 millions d'euros consacrés par le Ministère du Logement à l'installation d'une centaine de mobile-homes<sup>10</sup>.

De l'autre côté de la Manche en Grande-Bretagne, les habitations situées sur les falaises sapées par la mer disparaissent sans indemnisation. Ainsi, certains sinistres ne sont simplement pas comptabilisés : ils n'entrent donc pas dans les statistiques des assureurs.

Même sans tenir compte de tous les dommages, **les assureurs ont vu multiplier par 15 les dédommagements aux victimes de catastrophes climatiques au cours des 30 dernières années.** Devant cette montée en puissance, les cotisations sont revues à la



Champ de tournesol ayant subi un orage de grêle.

(10) *La voix du Nord* 26/08/08.

hausse ; certaines zones à risques sont déjà plus chères à assurer que d'autres en France. Depuis des décennies, c'est une pratique courante en assurance agricole, particulièrement contre les dégâts dus à la grêle sur récoltes. Cette branche d'assurance très spécialisée est pratiquée par quelques assureurs dont l'Étoile. Notre Mutuelle reste la plus ancienne présente sur le marché français, toujours indépendante de tout autre groupe depuis 1826.

### Les risques climatiques pour l'Étoile

Le XX<sup>e</sup> siècle a probablement été le siècle le plus chaud depuis 1 000 ans et la décennie 1990 a connu le réchauffement le plus important de ce siècle, avec l'augmentation moyenne des températures de 0,6°C depuis 1860. Comme l'Étoile assure exclusivement les risques climatiques en agriculture, les modifications du climat impactent notre activité et nos réassureurs. A notre échelle, nous avons pu percevoir quelques effets d'un changement climatique, qui a pour conséquence pour le secteur agricole :

- le déplacement géographique vers le nord de certaines cultures comme le maïs, le tournesol...,
- un impact sur le cycle de développement des cultures : décalage phénologique<sup>11</sup>, allongement de la période de végétation d'espèces pérennes et raccourcissement du cycle d'espèces annuelles,
- la réapparition du mildiou dans les vignobles à la suite des pluies de 2007,
- le décalage des semencements des cultures de printemps comme l'orge ; avancement avéré des dates de floraison des vergers (un hiver trop doux peut perturber la nécessaire période de « dormance » et fragiliser les arbres, un printemps trop

(11) Apparition des feuilles.



précoce augmente les risques de gel), ainsi que des vendanges, des moissons<sup>12</sup>.

Des modifications de l'environnement et du climat peuvent être plus directement liées à l'activité humaine, comme :

- l'apparition d'insectes et adventices - mauvaises herbes - qui ne se rencontraient pas ou peu dans le nord : ils n'étaient donc pas réellement traités par les agriculteurs mais doivent maintenant être neutralisés (le taupin sur maïs, betterave... par exemple). En parallèle, le Grenelle de l'environnement a renforcé le retrait progressif de certains produits phytosanitaires et la réduction de 50 % des pesticides. Il en résulte une lutte contre les insectes et adventices moins efficace et un développement de résistance aux produits autorisés. Rappelons que les dommages provoqués par les prédateurs, les parasites, les maladies ou les carences sont exclus des contrats d'assurance climatique.



Grêle ou insecte ? Ici : le charançon des siliques.

- la survenance de nuisibles inconnus jusqu'alors : par exemple le papillon *Paysandisia*

[12] Synthèse INRA/Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Octobre 2006.

*archon* dont la larve s'attaque au palmier<sup>13</sup> ou encore l'apparition depuis 2002 de la chrysomèle du maïs<sup>14</sup> dans les environs de l'aéroport de Roissy en région parisienne. Notons aussi la maladie du « court-noué »<sup>15</sup> qui détruit totalement le pied de vigne. La molécule permettant de le sauver a été interdite par Bruxelles car jugée trop dangereuse... Si rien n'est fait pour y remédier, nous nous exposons à une disparition progressive du vignoble national, à l'instar du phylloxéra, insecte qui a décimé l'ensemble du vignoble français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>,

- la surmortalité des abeilles imputée aux insecticides Gaucho et Régent<sup>17</sup> mais qui serait certainement due à des causes plus multiples et complexes que les seuls traitements phytosanitaires : maladie due au varroa, un parasite qui se fixe sur les abeilles, concurrence d'autres espèces d'insectes, monoculture notamment dans l'ouest de la France (donc diminution de la biodiversité, un des chevaux de bataille du Grenelle) qui provoque une baisse de la qualité nutritive des pollens... Or l'absence de pollinisation par les abeilles aurait pour conséquence dramatique la diminution

[13] Le papillon du palmier est originaire d'Argentine. Espèce introduite accidentellement dans le Sud de la France au milieu des années 1990, elle se répand depuis le long des côtes de la Méditerranée.

[14] La chrysomèle des racines du maïs est un insecte présent aux États-Unis et au Canada.

[15] La vigne OGM n'est pas encore mûre - *les Echos*, 22 octobre 2008 : les agronomes testent une première génération de porte-greffes transgéniques contre la maladie dite du « court-noué », maladie virale dans le vignoble français.

[16] Le phylloxéra est un insecte originaire des États-Unis qui a provoqué une grave crise du vignoble européen à partir de 1863. Il a fallu plus de trente ans pour la surmonter, en utilisant des porte-greffes issus de plants américains naturellement résistants au phylloxéra. Actuellement, tous les vignobles du monde sont constitués de plants greffés, à l'exception du vignoble chilien - toujours épargné - et des vignobles plantés dans le sable.

[17] *Abeilles, l'imposture écologique*, Gil Rivière-Wekstein, le Publieur 2008. Les deux insecticides Gaucho et Régent ont été interdits d'utilisation sur maïs et tournesol en 2004 car soupçonnés d'être des « tueurs » d'abeilles.

sensible des fruits et de certaines grandes cultures à fleurs (colza, tournesol...),

- la construction de villes nouvelles, de voies nouvelles d'autoroutes et de TGV ; les coupes de bois, les lignes à haute tension, les implantations d'éoliennes, les centrales nucléaires... modifient les courants atmosphériques. Ainsi, les orages générateurs de « couloirs de grêle » peuvent dévier et des zones autrefois reconnues à risques de grêle sont

modifiées. Il faut donc constamment faire évoluer la tarification par un système de modélisation approprié.

Le rapport Indemnités sur Cotisations de l'Étoile a toujours montré une forte variabilité d'un exercice à l'autre (fig. 4 ci-dessous) et n'illustre pas pour le moment une aggravation marquée en intensité et en fréquence :

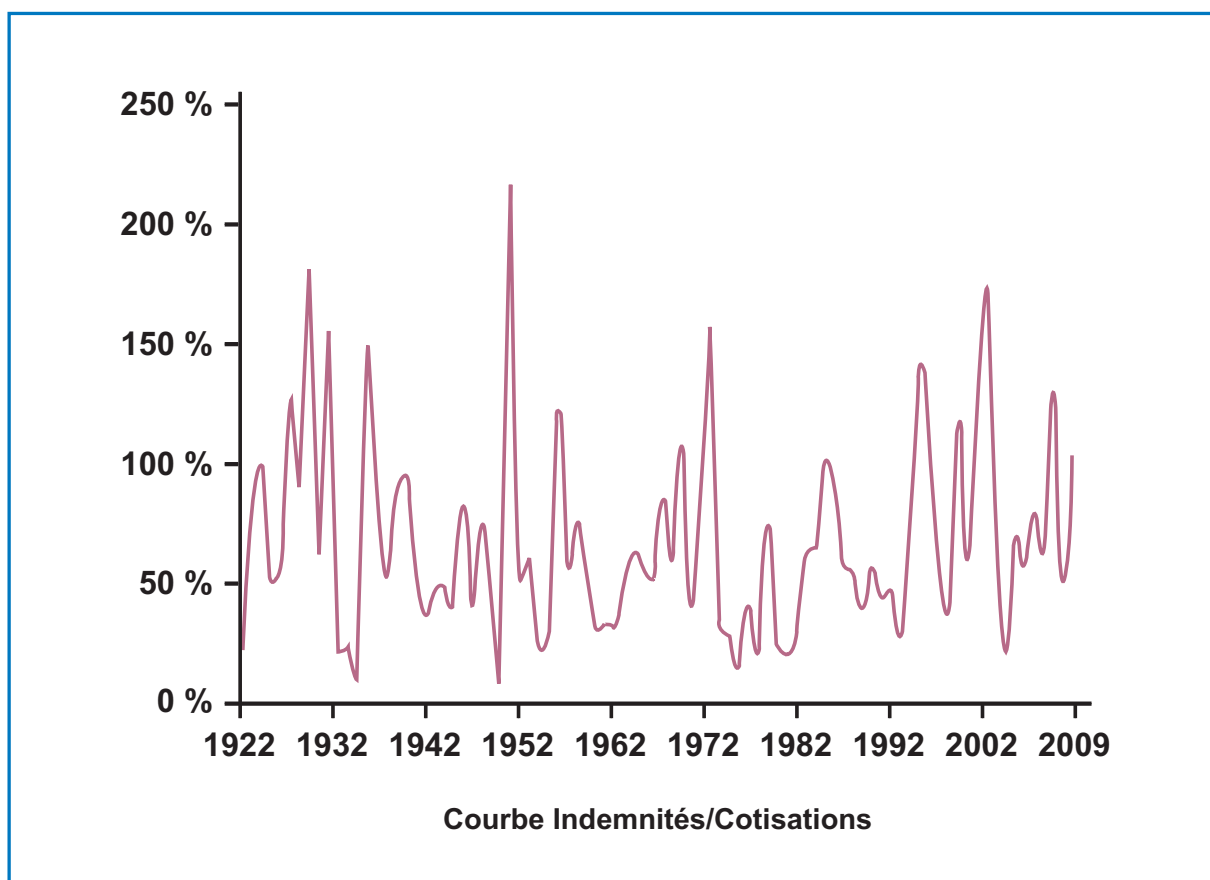


Fig. 3 : Évolution du ratio Indemnités sur Cotisations de l'Étoile depuis 1922.

Pour 2010, un système d'assurance récolte facultatif subventionné en partie par l'Etat Français et l'Union Européenne permettra de garantir les rendements des cultures contre la grêle, la tempête, le gel, l'excès d'eau et la sécheresse. Déjà expérimenté depuis 2005 et en constante évolution depuis lors, ce système d'assurance multi-périls doit permettre de simplifier et d'accélérer

certaines procédures d'indemnisation des risques naturels tout en offrant une meilleure couverture pour les exploitants. L'Étoile accompagne les agriculteurs dans cette évolution en mettant à leur disposition de nouveaux contrats « AMR » (Assurance Multi-périls sur Récoltes) éligibles à la subvention. Ainsi, les sociétaires sont mieux couverts pour faire face aux différents aléas



climatiques survenant toute l'année. Cependant, ces changements résultent plus d'une volonté politique liée aux impératifs budgétaires nationaux et européens que d'une réaction suscitée par la lutte contre le changement climatique.

### **Demain Mexico... et la renégociation de la Politique Agricole Commune**

Les deux semaines de négociations de Copenhague fin 2009 se sont achevées sur un accord « a minima » rappelant les objectifs des pays industrialisés : contenir à 1,5 degré l'augmentation de la température mondiale, limiter le déboisement et prévoir un Fonds de financement pour répondre aux besoins des pays en développement. De nouvelles sessions de négociations sont déjà prévues pour 2010, notamment à Mexico pour aboutir à des accords mesurables et vérifiables.

Pour le secteur agricole européen, 2013 marquera la nouvelle grande échéance à venir avec la renégociation d'une « PAC forte mais d'une PAC plus mince ! »<sup>18</sup>. Le respect des

[18] Mariann Fischer-Boel, Commissaire européen chargée de l'Agriculture.

nouvelles réglementations environnementales par les exploitants<sup>19</sup>, l'harmonisation des niveaux de soutien entre Etats-membres, la remise en question de l'importance du budget agricole dans le budget européen global<sup>20</sup> sont autant de questions qui vont encore modifier le métier des agriculteurs et de leurs assureurs.

En conclusion, les agriculteurs peuvent se prémunir contre les pertes de rendement face à de multiples aléas climatiques. En revanche, aucune réponse de grande ampleur ne leur est apportée par les assureurs ou les Pouvoirs publics pour faire face aux variations très importantes des cours mondiaux des matières premières : à une hausse de 30 % en 2007 répond aujourd'hui une baisse des revenus de 30 à plus de 50 %<sup>21</sup> selon la nature de l'exploitation. Une assurance dite « chiffre d'affaires », dont le mécanisme assuranciel reste à bâtir, pourrait peut-être compenser une régulation que la PAC ne garantit plus pour les agriculteurs européens. Le débat reste ouvert...

[19] Directive nitrates, directive phytos, règlements sur le bien-être animal – Groupe prospective, Chambres d'agriculture de Normandie, novembre 2009.

[20] 55 milliards d'euros par an sur 129 milliards d'euros en 2007 soit environ 43 %.

[21] Chute historique du revenu des agriculteurs en 2009. *Le Figaro* - Éric de La Chesnais - 14/12/2009.